



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 9 MAI 2022 AU CENTRE DU
TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier et madame Caroline Lemay directrice-générale adjointe sont aussi présents.

2022-05-069

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2021-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 126 048 \$ AFIN DE
FINANCER LES TRAVAUX DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE
DE LA PLACE BOISVERT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par le règlement 2021-07, une dépense et un emprunt au montant de 109 990.16 \$ pour les travaux de mise en forme et de pavage de la place Boisvert;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'amender le règlement 2021-07 de la municipalité de Champlain afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 126 048 \$ suivant la nouvelle estimation budgétaire des coûts révisée préparée par Dominique Paradis, ingénieur à la FQM, afin de tenir compte des prix soumis lors d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire révisée en date du 27 avril 2022 préparé par Dominique Paradis, ingénieur à la FQM, évalue à 126 048 \$ la dépense nécessaire à la réalisation et au paiement des travaux, soit un montant additionnel de 16 058 \$;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion accompagné du projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 2 mai 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Et il est résolu et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2022-05 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement

ARTICLE 2

Le titre du règlement 2021-07 est remplacé par le suivant :

« Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 126 048 \$ un emprunt de 126 048 \$ pour les travaux de mise en forme et de pavage de la place Boisvert
»

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 2021-07 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 126 048 \$ pour les fins du présent règlement .»

ARTICLE 4

L'article 4 du règlement 2021-07 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 126 048 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

L'« Annexe A » du règlement 2021-07 étant l'estimation budgétaire des coûts et la description des travaux est modifiée et remplacée par l'« Annexe A-1 » jointe au présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Jean Houde, secrétaire-trésorier



Fédération québécoise des municipalités
1170, Grande Allée Ouest, 2E
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418.651.3343
Télécopieur : 418.651.1127

Municipalité de Champlain

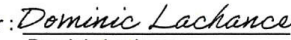
27 avril 2022

ESTIMATION BUDGÉTAIRE RÉVISÉE
Travaux de pavage - Place Boisvert

N/Réf. : 532372202101

SOMMAIRE	
A) TOTAL TRAVAUX	104 400,00 \$
B) Imprévus (± 5%)	5 220,00 \$
C) Honoraires professionnels (10%)	10 440,00 \$
Sous-total 1	120 060,00 \$
TPS (5 % du sous-total 1)	6 003,00
T.V.Q. (9,975 % du sous-total 1)	11 975,99 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX	138 038,99 \$
Crédit récupération de taxe T.P.S (100 %)	(6 003,00) \$
Crédit de récupération de taxe T.V.Q (50 %)	(5 987,99) \$
GRAND-TOTAL DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU PROJET	126 048,00 \$

Préparée par : 
Dominique Paradis
Ing. (#OIQ 6007064)
FQM

Vérifiée par : 
Dominic Lachance
Ing. (#OIQ 5005915)
FQM



Fédération québécoise des municipalités
1170, Grande Allée Ouest, 2E
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418.651.3343
Télécopieur : 418.651.1127

Municipalité de Champlain

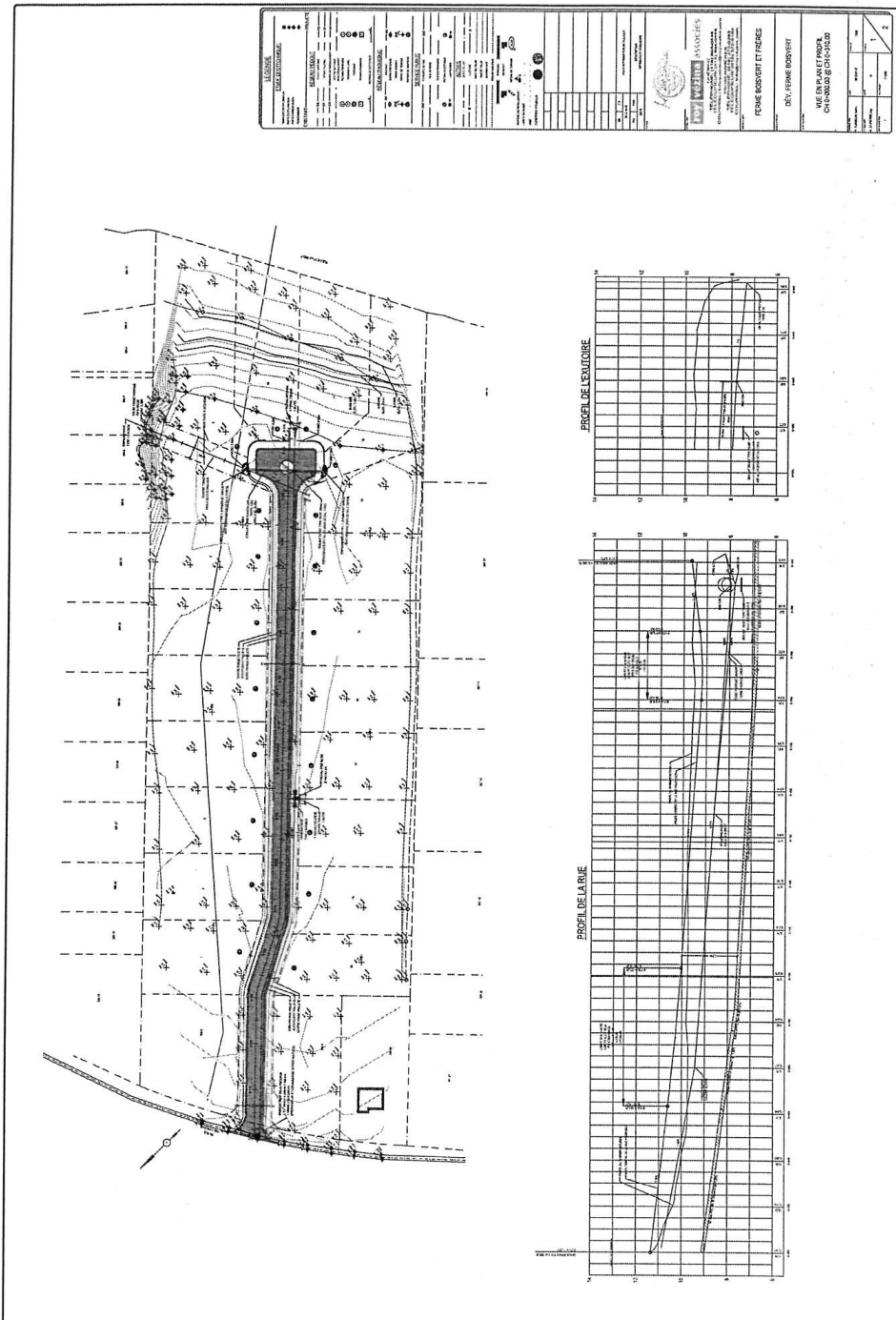
27 avril 2022

ESTIMATION BUDGÉTAIRE RÉVISÉE
Travaux de pavage - Place Boisvert

N/Réf. : 532372202101

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

N° Item	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1-)	Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 5 000,00 \$	5 000,00 \$
2-)	Décontamination de la fondation granulaire ép. ± 100 mm	2 750	m²	@ 1,50 \$	4 125,00 \$
3-)	Rechargement granulaire en MG-20 ép. ± 100 mm	680	t.m	@ 25,00 \$	17 000,00 \$
4-)	Travaux de planage à froid	45	m²	@ 45,00 \$	2 025,00 \$
5-)	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG 14, PG 58H-34, ép :70 mm	450	t.m	@ 140,00 \$	63 000,00 \$
6-)	Rechargement des accotements et raccordement des entrées privées en MG20b	150	t.m	@ 30,00 \$	4 500,00 \$
7-)	Ensemencement hydraulique de type H-1(item provisionnel)	100	m²	@ 10,00 \$	1 000,00 \$
8-)	Engazonnement par plaques incluant 100 mm de terre végétale (item provisionnel)	100	m²	@ 15,00 \$	1 500,00 \$
9-)	Traitement des sols instables (item provisionnel)	125	m³	@ 50,00 \$	6 250,00 \$
A)	TOTAL TRAVAUX:				: 104 400,00 \$



 Bassin de taxation : ensemble des terrains de couleur jaune sur le plan reproduit ci-dessous.

